



Proposition de loi anticasseurs : une atteinte à la liberté d'expression

Le 8 janvier 2018, Paris

En annonçant l'adoption d'un nouvel arsenal sécuritaire pour répondre aux manifestations des gilets jaunes, le Gouvernement remet en cause une composante essentielle de la Liberté d'expression, liberté fondamentale à valeur constitutionnelle.

Résolument sourd aux revendications exprimées par les gilets jaunes, il tente de les discréditer en les accusant de remettre en cause les institutions, amalgamant leurs aspirations démocratiques et sociales aux violences verbales et physiques de certains manifestants.

Dans sa calamiteuse gestion de l'ordre public, le Gouvernement abuse déjà des gardes à vue et menaces de poursuites pénales pour limiter l'accès aux manifestations, et laisse aux forces de police la dangereuse liberté d'utiliser arbitrairement flashballs et grenades qui a pourtant déjà fait de nombreuses victimes.

Le Gouvernement franchit aujourd'hui un cap : il souhaite soumettre le droit de manifester à une autorisation préalable, contrôler l'accès aux manifestation et ficher les manifestants par la police, hors contrôle judiciaire.

Ce faisant il renverse un principe essentiel du maintien de l'ordre dans un Etat démocratique : celui de la liberté de manifester, qui n'est qu'exceptionnellement interdite en cas de risque d'atteinte à l'ordre public.

Dans le monde en marche la liberté devient l'exception : les parlementaires et le Gouvernement tentent de remettre en cause une institution, celle de la liberté d'expression.

Il est urgent que le Gouvernement revienne à la raison républicaine et cesse d'user de violence institutionnelle et répressive pour répondre aux revendications populaires qui s'expriment aujourd'hui.